



# Le Comité Français des Clubs Service Internationaux & l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

## Règlement du concours d'écriture « Ecrire pour être libre »/Edition 2016.

Le concours d'écriture « **Ecrire pour être libre** » est parrainé par le Comité Français des Clubs Service Internationaux (CFCSI) en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illettrisme qui se dérouleront en septembre 2016.

### **Objet du concours.**

Destiné à promouvoir l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, le concours « **Ecrire pour être libre** » encourage et valorise les activités d'écriture et de lecture des personnes engagées dans une démarche de ré acquisition des savoirs de base.

### **Participants.**

Le concours s'adresse aux personnes sorties du système scolaire accompagnées par les associations et structures de formation engagées dans la lutte contre l'illettrisme. Peuvent également y participer les apprenants des établissements pénitentiaires, des centres de formation des apprentis et des lycées professionnels.

### **Modalités.**

Les participants sont invités à s'emparer d'un ou de plusieurs des mots proposés par le CFCSI, soit : **« rêves »-« espérances »-« enfance »-« liberté »**, pour réaliser une production écrite de deux pages dactylographiées maximum (de l'ordre de 5000 signes espaces compris).

Ils peuvent proposer un texte individuel de leur choix (*catégorie solo*). Ils peuvent également participer à un texte collectif (*catégorie multi*), c'est-à-dire à une production réalisée par un tandem ou un groupe d'écriture de 4 personnes maximum.

La forme et la nature des écrits à produire sont libres (poème, article de presse, carnet de voyage, récit de vie, conte, prose, ...).

Les textes soumis au concours d'écriture sont rédigés dans le cadre de formations, d'ateliers d'écriture ou de rencontres proposées par l'organisme d'accueil.

Au niveau local un jury sélectionnera 2 textes (1 par catégorie, soit 1 texte « *solo* » et 1 texte « *multi* ») qui seront soumis au jury national.

Le jury national chargé de l'attribution de 2 prix (1 par catégorie) sera composé de 9 membres, 4 représentants du CFCSI et 4 membres désignés par l'ANLCI, et sera présidé par une personnalité du monde littéraire.

L'organisation du Concours est assurée localement par les interclubs locaux, ils participent à sa promotion. Ils ont la responsabilité de constituer le jury local associant de leurs membres avec des représentants de l'ANLCI et présidé par une personnalité qualifiée, extérieure si possible.

Les lauréats du concours se verront attribuer 1 trophée et la participation à une visite culturelle ou civique (musée, institution de la République...)

### **Calendrier.**

**Janvier 2016** : lancement du concours « Ecrire pour être libre » par le CFCSI : diffusion du Règlement et des modalités d'organisation.

**Février 2016** : organisation du concours par les interclubs locaux et promotion en relation avec les délégations régionales de l'ANLCI.

**Mars/avril 2016** : production des textes par les candidats.

**Mai 2016** : réunion des jurys locaux.

**Lundi 30 mai 2016** : date limite de réception des productions écrites sélectionnées par les jurys locaux à l'adresse suivante : à l'attention de **L Houzé/ CFCSI, Concours « Ecrire pour être libre » Maison des Lions de France 295 rue St Jacques 75005 Paris.**

**Juin 2016** : réunion du jury national sous la responsabilité du CFCSI.

**Septembre 2016** : Journée nationale de lutte contre l'illettrisme : remise officielle des prix.

**Signé par les délégués au Comité Français des Clubs Service Internationaux.**